

Séance du 6 avril 2023

Membres en exercice : **15**
Présents : 11
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

---- L'an deux mille vingt-trois
le **6 avril 2023** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.
--- Date de la convocation : 30 mars 2023

DCM N°20/2023

7-5

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 004-210400131-20230406-2023DCM20-DE

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, ARMINGOL Elisabeth, WALCZAK Franck, WEBER Hélène**

2 absents excusés : **LERDA Serge ; MACCARIO Fabrice**

2 absents : **ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas**

2 pouvoirs : **LERDA Serge à AVINENS René ; MACCARIO Fabrice à ROBERT Frédéric**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

---- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues.

---- ***Après en avoir délibéré à la majorité, Le Conseil Municipal :***

DECIDE l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

Libellé Associations	2022	2023	(*) Pour	(*)Abstentions
COOPERATIVE SCOLAIRE (USEP)	3000	3000	13	
Gymnastique volontaire (AGVA) d'AUBIGNOSC	800	800	12	1 (Mme ARMINGOL)
U.S.C.A.P.	600	600	13	
Association d'aide à domicile « Le Temps des Cerises »	450	450	13	
Société de Chasse « La Bécasse » d'AUBIGNOSC	400	400	12	1 (M. LATIL Yves)
Chorale « la clé des chants »	400	400	12	1 (Mme TURCAN)
Association Les Amarines / Patrimoine	400	400	13	
Ass. le Point Rencontre / Epicerie Solidaire	350	350	13	
Ass. Les Restos du cœur	300	300	13	
Club de l'Age d'Or	200	200	13	
ASS. UTL PEIPIN	200	200	13	
Ass. Protection civile de C.A.S.A.	200	200	13	
Foyer socio-éducatif collègue Paul Arène	200	200	13	
Ass. « Parlaren Lis Aup »	150	150	13	

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

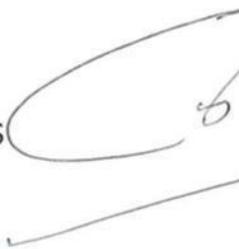
Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 004-210400131-20230406-2023DCM20-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.